



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 Mai 2008

PRESIDENT : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD, Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. François de MAZIERES (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, Mme Martine ARNAL, M. Jean-Philippe MALLE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Ludovic JAMET) M. Philippe LEQUAIN, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Edmond GRONDIN, M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Arnaud MERCIER, Mme Magali ORDAS, M. Roland de HEAULME, M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

M. Jacques BELLIER, pouvoir à M. François de MAZIERES
M. Ludovic JAMET, pouvoir à M. Gilles CURTI

Secrétaire de séance : M. EL FEDIL

Date de convocation : 22 mai 2008

Date d'affichage de la convocation : 22 mai 2008

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 33

N° de l'ordre du jour :

2008.05.08 : Election des représentants de la communauté de communes Versailles Grand Parc aux organismes extérieurs relevant de la compétence de l'aménagement.

□ **M. François de MAZIERES, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

En application des articles L.5211-1 et L.2121-21 du code des collectivités territoriales, par décision unanime le conseil peut décider de ne pas procéder par vote au scrutin secret, mais à main levée.

Désignation d'un représentant de la communauté de communes Versailles Grand Parc au Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART)

Le Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) a pour but d'assurer les échanges d'informations entre les élus responsables de transports collectifs, d'ouvrir le dialogue avec toutes les parties prenantes des transports collectifs en France et d'être l'interprète des autorités organisatrices de transport auprès de l'Etat, notamment pour ce qui concerne les relations avec l'administration.



Versailles Grand Parc a la possibilité de désigner un représentant au sein de l'assemblée générale de cette association.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, se portent candidats :

En tant que titulaire : M. Thierry VOITELLIER

En tant que suppléant : M. Bernard DEBAIN

Désignation d'un représentant de la communauté de communes Versailles Grand Parc à l'agence départementale d'information sur le logement des Yvelines (ADIL).

La Préfecture et le Conseil Général des Yvelines ont mis en place une agence départementale d'information sur le logement (ADIL) en 2007.

L'agence départementale d'information sur le logement repose sur un partenariat entre acteurs publics (offreurs de biens immobiliers), et les représentants des usagers. Elle permet d'améliorer l'accès à l'information des Yvelinois, notamment par l'organisation de permanences dans la préfecture de département et ponctuellement dans des communes des Yvelines.

Versailles Grand Parc peut désigner un représentant au conseil d'administration de l'ADIL.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, se porte candidat : M. Jean-François PEUMERY

En tant que délégué :

Désignation des représentants de la communauté de communes Versailles Grand Parc à la Société de Gestion de Maintenance, d'Aménagement et de Construction (SOGEMAC).

SOGEMAC Habitat est une entreprise sociale pour l'habitat basée à Versailles. Elle gère 372 logements sur le territoire de Versailles Grand Parc et 3.100 logements dans l'ensemble de l'Ile-de-France.

Versailles Grand Parc dispose d'un représentant à son conseil d'administration en tant que représentant des collectivités locales.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, se portent candidats :

En tant que délégué titulaire : M. Jean-François PEUMERY

En tant que délégué suppléant : Claude VUILLIET

Désignation des représentants de la communauté de communes Versailles Grand Parc au groupement d'intérêt public de l'opération intérêt nationale « Massy - Saclay - Palaiseau - Versailles-Saint-Quentin » (OIN)

L'Etat projette de créer une opération d'intérêt nationale sur un territoire de quarante neuf communes, intitulée opération d'intérêt nationale « Massy-Saclay-Palaiseau-Versailles-Saint-Quentin ».

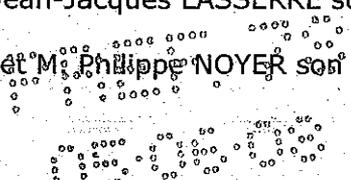
Par délibération du 07 février 2008, Versailles Grand Parc a souhaité adhérer au groupement d'intérêt public qui doit assurer la gouvernance de ce projet.

Il convient de désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants à l'assemblée générale et au conseil d'administration de ce groupement d'intérêt public.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, se portent candidats :

François de MAZIERES comme représentant titulaire et M. Jean-Jacques LASSERRE son suppléant,

M. Hervé HOCQUARD comme second représentant titulaire et M. Philippe NOYER son suppléant.



Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le conseil communautaire :

- 1) Désigne M. Thierry VOITELLIER comme représentant titulaire et M. Bernard DEBAIN en tant que représentant suppléant de la communauté de communes à l'assemblée générale Groupement des Autorités Responsables de Transport.
- 2) Désigne M. Jean-François PEUMERY comme représentant de Versailles Grand Parc au conseil d'administration de l'agence départementale d'information sur le logement des Yvelines,
- 3) Désigne M. Jean-François PEUMERY comme représentant titulaire et Claude VUILLIET comme représentant suppléant de Versailles Grand Parc au conseil d'administration de la SOGEMAC,
- 4) Désigne François de MAZIERES comme représentant permanent à l'assemblée générale et au conseil d'administration du futur groupement d'intérêt public de l'opération d'intérêt national « Massy - Saclay - Palaiseau - Versailles - Saint-Quentin », et M. Jean-Jacques LASSERRE comme son représentant suppléant, ainsi que M. Hervé HOCQUARD comme second représentant permanent à l'assemblée générale et au conseil d'administration, et M Philippe NOYER comme son représentant suppléant.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 33 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le président



François de MAZIERES
Maire de Versailles

